Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

États financiers

30 septembre 2023

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Table des matières
30 septembre 2023

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 12
Annexes aux états financiers	13 - 14

Bringloe Feeney

168 Dundonald Street, Suite 100
Fredericton, NB E3B 0Y8
(506) 458 8326 TEL.
(506) 458 9293 FAX.

Rapport des auditeurs

À l'attention des membres de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick :

Opinion
Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2023, ainsi que les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ils contiennent aussi un résumé des principales conventions comptables et d'autres données explicatives.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick au 30 septembre 2023 ainsi que des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société pour l'exercice terminé à cette date, le tout conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Rapport des auditeurs (suite)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers
Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport d'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie importante qui pourrait exister. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes quand il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie importante découlant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie importante découlant d'une erreur, car la fraude peut être associée à la collusion, à la falsification, aux omissions volontaires, aux fausses déclarations ou au contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
7 décembre 2023

Bringloe Feeney LLP
Chartered Professional Accountants

Bringloe Feeney

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière
Au 30 septembre 2023

	2023	2022
ACTIFS		
Courants		
Encaisse (note 3)	217 304 $	151 237 $
Placements à court terme (note 4)	746 736	833 580
Dépenses payées d'avance	76 161	63 449
TVH à recevoir	31 604	60 507
Actifs affectés à l'interne (note 5)	894 863	700 000
	1 966 668	1 808 773
Immobilisations (note 6)	1 073 129	1 116 685
	3 039 797 $	2 925 458 $
PASSIFS		
Courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	80 936 $	195 924 $
Revenu constaté d'avance (note 7)	436 798	471 685
Remises gouvernementales payables	17 040	20 326
	534 774	687 935
ACTIF NET		
Actifs non affectés	1 610 160 $	1 537 523 $
Affectés à l'interne – Fonds d'operations	400 000	300 000
Affectés à l'interne – Fonds de capital	244 863	200 000
Affectés à l'interne – Fonds de légal	250 000	200 000
	2 505 023	2 237 523
	3 039 797 $	2 925 458 $

Approuvé

Président

Secrétaire-trésorier

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution de l'actif net

L'exercice terminé le 30 septembre 2023

	Actifs non affectés	Affectés à l'interne – Fonds d'operations	Affectés à l'interne – Fonds de capital	Affectés à l'interne – Fonds de légal	Total 2023	Total 2022
Solde au début de l'exercice	1 537 523 $	300 000 $	200 000 $	200 000 $	2 237 523 $	2 214 618 $
Excédent des revenus surs les dépenses	67 500	100 000	50 000	100 000	267 500	22 905
Transfert de Fonds de capital	5 137	-	(5 137)	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 610 160 $	400 000 $	244 863 $	250 000 $	2 505 023 $	2 237 523 $

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des résultats
L'exercice terminé le 30 septembre 2023

	2023 Réel	2023 Budget	2022 Réel
Revenus			
Cotisations des membres	1 150 870 $	1 184 500 $	1 153 106 $
Titulaires de permis	352 877	334 750	322 615
Frais de demande de certificat d'autorisation	247 713	216 300	218 286
Frais d'inscription	214 673	131 250	133 086
Revenus d'affinité	112 947	95 000	96 405
Frais d'examen	65 830	40 000	46 445
Divers	99 020	50 000	65 103
Assemblée annuelle	16 509	25 000	16 310
	2 260 439	2 076 800	2 051 356
Dépenses			
Fonctionnement (Schedule 1)	1 230 852	1 219 850	1 286 006
Services aux membres (Schedule 2)	358 399	306 000	240 394
Communication (Schedule 3)	255 225	394 000	318 131
Autres (Schedule 4)	254 665	156 500	177 826
	2 099 141	2 076 350	2 022 357
Excédent des revenus sur les dépenses découlant des activités	161 298	450	28 999
Autres revenus (dépenses)			
Revenus de placement	78 580	-	37 263
Plus-values (pertes) latentes sur les placements	23 089	-	(61 166)
Gain réalisé sur le vent des placements	13 940	-	26 694
Frais de gestion des placements	(9 407)	-	(8 885)
	106 202	-	(6 094)
Excédent des revenus sur les dépenses	267 500 $	450 $	22 905 $

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
L'exercice terminé le 30 septembre 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Provenant des membres	1 115 983 $	1 184 238 $
Provenant des détenteurs, registrations et autres	996 621	801 845
Provenant du programme d'affinité	112 947	96 405
Provenant des placements	27 126	22 528
Paiements aux fournisseurs et employés	(2 107 818)	(1 899 880)
	144 859	205 136
Activités de placement		
Achats d'immobilisations	(46 563)	(146 672)
Achat de placements	(832 888)	(611 916)
Produits de la vente de placements	800 659	500 550
	(78 792)	(258 038)
Variation de l'encaisse	66 067	(52 902)
Encaisse à l'ouvertur	151 237	204 139
Encaisse à la fermature	217 304 $	151 237 $

1. Nature des activités

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, un organisme sans but lucratif, est constituée en corporation sans capital social en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick*. Elle est exonérée d'impôts conformément à l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Ses principaux objectifs sont les suivants :

a) Réglementer et régir l'exercice des professions d'ingénieur et de géoscientifique conformément à la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifiqu*e ainsi qu'aux règlements administratifs et règles y afférents.

b) Établir et maintenir des normes de connaissance et de compétence pour ses membres.

c) Établir et maintenir des normes déontologiques chez ses membres;

en vue de servir et de protéger l'intérêt du public.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif.

(a) L'encaisse

L'encaisse est composée de liquidités détenues dans un compte bancaire et dans les placements.

(b) Comptabilisation des revenus

Les cotisations des membres, les droits des titulaires de permis, les frais de demande de certificat d'autorisation et les droits d'inscription sont payés chaque année et sont constatés au cours de l'exercice pendant lesquels ils sont gagnés. Les droits reçus pour une période à venir sont reportés et constatés dans la période suivante.

Les revenus de placement sont constatés à titre de revenu selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus publicitaires, ceux provenant de l'assemblée annuelle et les autres revenus sont constatés au moment où les services sont rendus.

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur marchande des placements sont comptabilisées à titre de plus-value ou pertes latentes.

(d) Actifs affectés à l'interne

Les actifs affectés à l'interne pour les fonds d'exploitation, fonds de capital, fonds juridique ont été établis en décembre 2020 pour soutenir les objectifs stratégiques de la société et permettre l'AIGNB de gérer l'incertitude des flux de trésorerie; de minimiser la nécessité d'emprunter des fonds de roulement; de satisfaire aux engagements, obligations ou autres éventualités; et d'évoluer d'une façon responsable. Ces fonds seront accessibles avec l'approbation du comité de finance et de vérification. Ils fructifieront de la même manière que l'évaluation habituelle des risques, comme indiqué pour les placements à court terme.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'Association calcule l'amortissement selon les méthodes ci-dessous, à des taux visant à en amortir le coût sur leur durée de vie estimative. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition. Aucun amortissement n'est comptabilisé durant l'année où un actif est aliéné.

Bâtiments	4% Solde dégressif
Panneaux solaries	30 Ans linéaire
Équipement de bureau	20% Solde dégressif
Matériel infomatique	50% Solde dégressif
Site web	50% Solde dégressif
Base de données des membres	5 Ans linéaire

(f) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date du bilan et des états financiers, de même que les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2. Principales conventions comptables (suite)

(g) Instruments financiers

L'Association comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions entre sociétés ayant un lien de dépendance. Par la suite, elle les comptabilise au coût amorti, sauf pour les titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse, comptes débiteurs et TVH à recevoir. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur incluent les placements à court terme et actifs affectés.

3. Encaisse

	2023	2022
Compte général	195 250 $	127 496 $
Encaisse détenue dans des placements	21 904	23 540
Petite caisse	150	200
	217 304 $	151 236 $

4. Placements à court terme

	2023	2022
Actions ordinaires et privilégiées	688 764 $	640 376 $
Fonds monétaires	632 568	596 284
Obligations de société et d'épargne	320 267	296 920
Transfert des actifs affectés à l'interne	(894 863)	(700 000)
	746 736 $	833 580 $

5. Actifs affectés à l'interne

	2023	2022
Affectés à l'interne - Fonds d'operations	400 000 $	300 000 $
Affectés à l'interne - Fonds juridique	250 000	200 000
Affectés à l'interne - Fonds de capital	244 863	200 000
	894 863 $	700 000 $

L'Association a établi les actifs affectés à l'interne le 3 décembre 2020 pour appuyer les objectifs stratégiques de la société et permettre AIGNB :
- de gérer l'incertitude des flux de trésorerie
- de minimiser la nécessité d'emprunter des fonds de roulement;
- de satisfaire aux engagements, obligations ou autres éventualités;
- d'évoluer d'une façon responsable.

Ces fonds visent à servir un rôle dynamique et les fonds sont disponibles, au besoin.

Le 8 juin 2023, le Conseil a autorisé l'utilisation de 5 137 $ du compte affectés à l'interne - Fonds de capital pour l'achat et l'installation d'un système d'insonorisation.

6. Immobilisations

			2023	2022
	Coût initial	Ammortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	175 146 $	- $	175 146 $	175 146 $
Bâtiments	1 157 125	539 830	617 295	637 772
Panneaux solaries	49 305	13 974	35 331	36 975
Équipement de bureau	110 663	103 011	7 652	7 247
Matériel infomatique	300 049	291 206	8 843	7 431
Site web	113 185	109 673	3 512	7 023
Base de données des membres	339 667	114 317	225 350	245 091
	2 245 140 $	1 172 011 $	1 073 129 $	1 116 685 $

7. Revenu constaté d'avance

	2023	2022
Cotisations des membres	283 401 $	300 667 $
Droits des titulaires de permis	89 177	85 346
Frais de demande de certifact d'autorisation	64 220	55 053
Frais d'inscription	-	30 619
	436 798 $	471 685 $

8. Financement des sections

Pendant l'année, AIGNB a fourni des fonds de 52 500 $ (2022 – 52 500 $) aux bureaux des sections. Ce financement permet à chacun des sections d'exécuter leurs activités pendant l'année. Chaque bureau de section relève directement de son propre conseil.

9. Opérations entre apparentés

Créée en 1994, la Fondation de l'AIGNB pour l'éducation est un organisme caritatif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Fondation a pour but de promouvoir la formation d'ingénieurs, d'étudiants en génie, de géoscientifiques et d'étudiants en sciences de la Terre. Son mandat est défini par un règlement de l'Association.

L'Association a recueilli 12 373 $ (13 144 $ en 2022) de dons et des revenus de la publicité de ses membres au nom de la Fondation. Les fonds sont ensuite transférés à la Fondation pour son utilisation.

10. Fondation de l'AIGNB pour l'éducation

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Fondation n'ont pas été consolidés dans les états financiers de l'Association. L'exercice financier de la Fondation se termine le 31 décembre. Les résumés financiers de cette entité non consolidée s'établissent comme suit :

	Situation financière	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Espèces en dépôt	23 406 $	52 505 $
Comptes débiteurs	760	3 993
Placements à court terme	1 030 985	1 136 146
À payer à l'AIGNB	12 373	10 511
Comptes débiteurs	(5 000)	(35 000)
	1 062 524 $	1 168 155 $

	Exercice terminé le 31 décembre 2022	Exercice terminé le 31 décembre 2021
Revenus – dons	22 308 $	20 777 $
Revenus (perte) – placements	(67 908)	79 793
	(45 600)	100 570
Dépenses – bourses d'études	(50 000)	(50 000)
Dépenses – autres	(10 031)	(8 604)
	(105 631) $	41 966 $

11. Engagements

Contrats de location-exploitation et support informatique.

L'Association s'engage sur les contrats suivants qui arrivent tous à échéance en 2024:

- L'équipment de bureau en contrat de location-exploitation
- OpenWater pour l'utilisation de leur plateforme logicielle
- Bulletproof Solutions pour le support informatique.
- Host Management pour aider le comité d'internat

Les paiements minimaux futurs agrégés taxe comprise sont prévus comme suit:

2024	57 877 $

Coordonnateur de sensibilisation

L'Association a conclu une entente avec l'Université de Moncton pour le financement d'un coordonnateur extérieur à plein temps. L'entente prend fin en 2025 sauf s'il est révoqué avant l'expiration par avis adressé par écrit de six mois. Le paiement minimal est prévu comme suit:

2024	35 000 $
2025	35 000
	70 000 $

Utilisation iMIS

L'Association a conclu une entente avec Advanced Solutions International pour l'utilisation du logiciel iMIS jusqu'au mars 2026 et le soutien de la mise en œuvre jusqu'à août 2025. Les paiements minimaux futurs sont prévus comme suit:

2024	25 109 $
2025	25 755
2026	4 189
	55 053 $

Le Projet Gaia - Laboratoires Climatiques

L'Association a conclu une entente avec le Project Gaia qui donne l'accès à des programmes d'éducation STGM pour les étudiants des écoles secondaires au Nouveau-Brunswick. L'entente est pour 35 000 $ sur trois ans. Le premier paiement de 15 000 $ a été fait en septembre 2023 et les paiements minimaux futurs sont prévus comme suit :

2025	10 000 $
2026	10 000
	20 000 $

12. Instruments financiers

Certains instruments financiers comportent les risques suivants pour l'Association :

(a) Risque du marché

Il s'agit du risque découlant du changement de valeur d'un instrument financier dans le cadre d'une variation des prix du marché. L'Association y est vulnérable, car elle possède beaucoup de placements dans des titres cotés en bourse.

13. Les données comparatives

Les états financiers présentés à titre comparatif ont été reclassés depuis leur dernière parution afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers
Exercice terminé le 30 septembre 2023

Fonctionnement **Annexe 1**

	2023 Réel	2023 Budget	2022 Réel
Salaires et avantages sociaux	822 680 $	915 000 $	805 947 $
Maintenance informatique	107 326	45 000	136 115
Amortissement	90 120	-	84 410
Frais de service	57 780	58 850	45 317
Impôt foncièr	43 754	46 000	42 063
Entretien des bâtiments	29 568	30 000	44 111
Frais de bureau	24 998	30 000	37 798
Assurance	20 238	20 000	16 716
Honoraires professionnels	12 850	20 000	17 568
Frais Téléphone	11 609	12 000	20 056
Frais postaux	5 825	30 000	29 422
Frais d'impression – bureau	4 104	7 500	3 281
Ordinateurs et matériel	-	5 500	3 202
	1 230 852 $	1 219 850 $	1 286 006 $

Services aux members **Annexe 2**

	2023 Réel	2023 Budget	2022 Réel
Déplacements	84 626 $	40 000 $	44 658 $
Assemblée annuelle	77 798	90 000	40 700
Financement des sections	52 500	52 500	52 500
Certificats et sceaux	46 347	35 000	24 206
Dépenses associées aux examens	35 751	22 000	16 253
Réunions du conseil d'administration	31 637	35 000	38 849
Traduction	16 936	15 000	15 950
Réunions de comité	12 804	8 000	6 918
Perfectionnement professionnel des inscrits	-	7 500	-
Prix et récompenses	-	1 000	360
	358 399 $	306 000 $	240 394 $

Communication **Annexe 3**

	2023 Réel	2023 Budget	2022 Réel
Impression - communications	73 131 $	80 000 $	15 459 $
Fonds de la sensibilisation	51 294	75 000	30 172
Communications	50 220	100 000	101 689
Coordinateurs de sensibilisation	35 000	35 000	35 000
Relations gouvernementales	27 862	70 000	97 702
Prix et bourses	14 000	24 000	22 000
Site internet et communication électronique	3 718	10 000	3 672
Financement de projet	-	-	12 437
	255 225 $	394 000 $	318 131 $

Autres **Annexe 4**

	2023 Réel	2023 Budget	2022 Réel
Divers	94 803 $	20 000 $	34 728 $
Évaluation IC et GC	74 541	78 000	73 803
Application juridique et de la Loi	42 220	15 000	41 669
Assurance responsabilité secondaire	25 393	33 000	26 137
Perfectionnement professionel	17 708	8 000	1 488
Révision de la Loi et des règlements administratifs	-	2 500	-
	254 665 $	156 500 $	177 825 $

Les autres coûts lies à la planification stratégique, aux ressources humaines et à la gestion de l'enregistrement sont inclus dans le montant different.